

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 14 novembre 2016

Le 14 novembre deux mille seize à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. ADER Mathias, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mrs ADER Mathias, BOUCHER Stéphane, CORDIER Sylvain, DURAND Yves-Michel, MERAY Daniel, SOLER Laurent, TURPIN Nicolas, TREGUIER Gaëtan et Mmes BEAURAIN Nathalie, LAMME Sophie.

Absents: Mme Katia LABARRE, Mme Emilie LEREBOURG, M. Najim FILALI.

Pouvoir : Mme Bénédicte RENARD qui a donné pouvoir à M. Yves-Michel DURAND

Monsieur Daniel MERAY a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Validation des comptes rendus des Conseils précédents.
- Délibération aménagement du parking en pointe entre la rue de l'Eglise et l'impasse des Primevères.
- Délibération aménagement de l'accès à la salle des fêtes (zéro phyto).
- Plantation d'un arbre rue de la Grenouillette dans le talus en bas du Bout de Bas.
- Décision modificative.
- Questions diverses

Validation des comptes rendus des Conseils précédents.

Le Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice approuve à l'unanimité les comptes rendus des réunions du 12 septembre et du 17 octobre 2016.

Délibération aménagement du parking en pointe entre la rue de l'Eglise et l'Impasse des Primevères.

Vu l'insuffisance de places de parking qui engendre des problèmes de stationnement aux abords de l'école,

Vu l'article 30 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'alinéa 1 « *Les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas suivants : ...pour les marchés publics répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 25 000 euros HT. L'acheteur veille à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin ;*

Monsieur le Maire propose l'aménagement d'un parking en pointe avec un système de gestion des eaux pluviales (infiltration directe par le sol) entre la rue de l'Eglise et l'Impasse des Primevères.

Il présente le devis réalisé par l'entreprise SARL LETELLIER pour la somme de 6 665.00 euros HT.

Ainsi, après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- Décide d'aménager un parking en pointe avec un système de gestion des eaux pluviales entre la rue de l'Eglise et l'Impasse des Primevères.
- Décide de confier les dits travaux à l'entreprise Sarl LETELLIER pour un montant H.T de 6 665.00 euros
- Décide de prendre si nécessaire la décision modificative permettant de mandater le montant des travaux.
- Autorise M. le Maire à signer les documents résultant de cette décision.

Délibération aménagement de l'accès à la salle des fêtes.

Vu l'entretien difficile au niveau de l'accès à la salle des fêtes,

Vu la délibération n° 20/2016 prise par le Conseil municipal en date du 12 septembre 2016 concernant l'arrêt de l'emploi des produits phytosanitaires,

Monsieur le Maire propose l'aménagement d'un chemin d'accès piéton simple en entretien vers la salle des fêtes.

L'aménagement du chemin serait réalisé par l'entreprise SARL LETELLIER pour la somme de 868 euros HT.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un nouveau devis soit établi sur la base d'un terrassement tout autour de la salle.

Plantation d'un arbre rue de la Grenouillette dans le talus en bas du Bout de Bas.

Le Conseil municipal retient l'idée de faire un aménagement plus paysager en plus de la plantation d'un arbre.

Décision modificative budgétaire.

Les élus notent des dysfonctionnements sur le réseau Internet rue de l'Eglise et proposent que le règlement de cette facture soit suspendu dans l'attente de résolution aux problèmes constatés. De fait la décision modificative budgétaire afférente n'a pas lieu d'être.

Information SIAEPA du Crevon.

Le rapport annuel d'activités (Eau et Assainissement) de l'exercice 2015 est mis à disposition des élus.

Mme LAMME souligne les problèmes de distribution d'eau le matin. Un courrier en ce sens a été adressé à M. le Président du SIAEPA en novembre 2016.

Information commission « communication ».

➤ Panneau lumineux.

La commission réfléchit à la mise en place d'une communication plus régulière avec les administrés et propose l'installation d'un panneau d'informations lumineux (voir marché avec la Com Com et contacter autres mairies sur les formules choisies).

➤ Journal communal.

Pour une information plus dense et réactive, les conseillers sont appelés à alimenter le journal au fil des évènements et transmettre ces articles à M. Turpin

Information commission « mobilités et déplacements ».

La commune va engager l'étude sur les mobilités et déplacements en début d'année prochaine une fois que l'aide financière et technique du Département et de l'Etat sera obentue.

Galette des rois.

M. le Président du C.C.A.S informe que cette manifestation n'aura pas lieu cette année et précise que les membres réfléchissent sur la mise en place d'un autre évènement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Mathias **ADER**

Nathalie **BEURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Sylvain **CORDIER**

Yves-Michel **DURAND**

Sophie **LAMME**

Bénédicte **RENARD**
(pouvoir à M. **DURAND**)

Laurent **SOLER**

Gaëtan **TREGUIER**

Nicolas **TURPIN**

Daniel **MERAY**